Aéroports français : 10 000 voyageurs munis de faux documents interceptés par an ; Royal Air Maroc sanctionnée de 10 000 €

17/11/2026 à 8h10



Quelque 10 000 voyageurs porteurs de documents de voyage frauduleux sont détectés chaque année dans les aéroports français, selon les données des autorités rapportées par *Le Figaro*. Les compagnies aériennes ont fait l'objet de 1 649 amendes en 2025 pour des défauts de contrôle documentaire.

Un cas récent concerne Royal Air Maroc : une amende de 10 000 euros infligée à la compagnie a été confirmée par la justice administrative après l'embarquement d'une passagère utilisant le passeport français d'une autre femme. Les transporteurs ont l'obligation de contrôler les documents présentés avant d'autoriser l'embarquement.

Photo d'archive : appareil Royal Air Maroc.

Source : Le Figaro, 16 novembre 2026.